
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mardi 10 avril 2018 à 18 h 30
800, boul. de Maisonneuve Est, rez-de-chaussée**

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, Mairesse
M. Robert Beaudry, conseiller du district de Saint-Jacques
M. Richard Ryan, Conseiller désigné
Mme Anne-Marie Sigouin, Conseillère désignée

ABSENCES :

Mme Cathy Wong, conseillère du district de Peter-McGill
Mme Sophie Mauzerolle, conseillère du district de Sainte-Marie

AUTRES PRÉSENCES :

Mme Corinne Andrieu, directrice d'arrondissement adjointe et directrice des Services administratifs et du Greffe
Alain Dufresne, directeur adjoint des Travaux publics
Mme Dominique Archambault, directrice de la Culture des Sports des Loisirs et du développement social
M. Marc Labelle, directeur de l'Aménagement urbain et des Services aux entreprises
Mme Isabelle Rougier, chef de division des Communications et des Relations avec les citoyens
Mme Martine Dubuc, commandante du poste 12 du Service de police
M. Simon Durocher, inspecteur du poste 22 du Service de police

10.01 - Ouverture de la séance

La mairesse déclare la séance ouverte à 18 h 35. Elle souhaite la bienvenue aux participants, au nombre d'environ 72, présente les autres membres du conseil et les fonctionnaires présents, et donne des explications quant au fonctionnement du conseil d'arrondissement.

10.02 - Demande de dérogation mineure - Période d'intervention du public

- 115, rue Saint-Antoine Ouest – Palais des Congrès : aucune intervention
- 738, rue Saint-Paul Ouest : aucune intervention

10.03 - Demande d'autorisation d'exercer un usage conditionnel - Période d'intervention du public

- lot 1 566 536 (1250-1252, boulevard De Maisonneuve Est) : Aucune intervention
- 1895-1899, rue d'Iberville : Intervention de monsieur Query

10.04 - CA18 240141

Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 10 avril 2018

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Anne-Marie Sigouin

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 10 avril 2018 en ajoutant les points suivants :

- | | |
|---------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 20.26 | Approuver une entente d'occupation pour un terme initial de 25 ans par laquelle la Ville de Montréal, dans le cadre du programme « Accès Jardins », aménage 4 Jardins urbains, sur les sites de la cour du Clocher, la cour du Transept sud, la cour de la chapelle Notre- Dame-de-Lourdes et la cour du Pavillon J.-A.-De Sèves, étant des parties des lots 2 161 937, 2 161 954 et 2 162 287 du cadastre du Québec et appartenant à l'Université du Québec à Montréal |
| 20.27 | Approuver une entente d'occupation pour un terme initial de 25 ans par laquelle la Ville de Montréal, dans le cadre du programme « Accès jardins », aménage un Jardin urbain, sur le terrain surnommé « Espace Christin » situé à l'angle des rues Sanguinet et Christin, étant le lot 2 161 942 du cadastre du Québec, appartenant à l'Université du Québec à Montréal |
| 40.31.1 | Adopter un Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) afin de modifier les conditions d'autorisation de l'usage « résidence de tourisme » - Avis de motion |
| 40.31.2 | Adopter un Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) afin de modifier les conditions d'autorisation de l'usage « résidence de tourisme » - 1 ^{er} projet de règlement |
| 40.32 | Adopter une résolution autorisant le réaménagement de la Place-Pasteur, des abords du clocher Saint-Jacques, du parvis sud de l'Église Saint-Jacques et de la cour du Pavillon J.A.-De-Sève et permettant la construction d'une station de recharge électrique sur l'îlot situé à l'intersection des rues Sanguinet et Christin, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble – 1 ^{er} projet de résolution |

Adoptée à l'unanimité.

10.04

10.05 - Période de questions du public

Nom du demandeur et objet de la question

Monsieur Sébastien Longtin
- Clôture

Monsieur Émilien Lavoie
- REM

Monsieur Thomas Etchecopar
- Diminution de la limite de vitesse sur d'Iberville et Frontenac (entre Sherbrooke et aut. Ville-Marie)

Madame Linda Gauthier (RAPLIQ)
- Accessibilité universelle

Madame Marie-Ève Grignon
- STM - Quantité des abribus

Monsieur Danny Seguin
- Abolition des calèches

Monsieur Yvan Gélinas
- SRRR
- Permis AUSE

Monsieur Laurent Mctcheon
- Rénovations du parc Médéric-Martin

Monsieur Laurent Delmas
- Rénovations du parc Médéric-Martin

Monsieur Alain Creton
- Travaux rue Sainte-Catherine

CA18 24 0142

Période de questions du public - prolongation

Attendu que le Règlement de régie interne du conseil (CA-24-001) prévoit que la période de questions du public est d'une durée de 30 minutes;
Attendu que les conseillers souhaitent entendre le plus possible de personnes inscrites :

Il est proposé par Richard Ryan

appuyé par Valérie Plante

De prolonger la période de questions du public de 30 minutes, soit jusqu'à 19 h 23.

Adoptée à l'unanimité.

10.05 1185237009

Nom du demandeur et objet de la question

Monsieur Claude Rondeau
- Transport pour personnes handicapées

Monsieur Louis Lépine
- Résidence de tourisme 3410 Peel

Madame Kautar Elfazazi
- Demande feu de circulation pour piétons intersection de Maisonneuve et d'Iberville
- Demande de lampadaire Poupart/de Maisonneuve

Madame Véronica Islas
- Remerciements Ville-Mess
- Demande piscine extérieure dans Ville-Marie

Madame Irene Mayer
- Herbe à poux

Monsieur Laurent Morissette
- Supporte la demande du bar Renard concernant sa terrasse

Monsieur Jean-Marc Lavoie
- Représentant du jardin Nelson et du Deux Pierrots
- Place Jacques-Cartier terrasses

Madame Caroline Delaney
- Jardin Domtar

Madame Sophie Vallée-Smejda
- Jardin Domtar

Monsieur Sébastien Bonneau
- Jardin Domtar

CA18 24 0143

10.05 Période de questions du public – prolongation

Attendu que le Règlement de régie interne du conseil (CA-24-001) prévoit que la période de questions du public est d'une durée de 30 minutes;

Attendu qu'à 19 h 23, il reste des personnes qui n'ont pas encore été entendues;

Attendu que les conseillers souhaitent entendre le plus possible de personnes inscrites :

Il est proposé par Richard Ryan

appuyé par Valérie Plante

De prolonger la période de questions du public de 30 minutes, soit jusqu'à 20 h 38.

Adoptée à l'unanimité.

10.05

1185237009

Nom du demandeur et objet de la question

Monsieur Karim Kammah

- Demande une ouverture à l'année des pistes cyclables en hiver
- Projet de loi 165

Madame Sarah Dauphinais

- Parc à chiens des Royaux

Monsieur Jacques Larin

- Commission d'étude du commerce
- Ordures/recyclage contraventions

Monsieur Laurent Sauvé

- 1895-97-99 d'Iberville

Monsieur Francis Tremblay

- Propreté de Montréal

Madame Mariam Coulibaly

- Cinéma Champlain

Monsieur Étienne Parent

- Représentant du bar Renard

Monsieur Martin Dion

- Accessibilité universelle – Food truck

10.06 - Période de questions des membres du conseil

- Aucune question

CA18 240144

Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Richard Ryan

De réunir pour études et adoption, les articles 10.07 à 10.12.

Adoptée à l'unanimité.

CA18 240145

Prendre acte du dépôt du procès-verbal de correction signé par le secrétaire d'arrondissement relatif à la résolution CA17 240704 consignée au procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 12 décembre 2017

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Richard Ryan

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de correction signé par le secrétaire d'arrondissement relatif à la résolution CA17 240704 consignée au procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 12 décembre 2017.

Adoptée à l'unanimité.

10.07
1180858004

CA18 240146

Prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 15 mars 2018

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Richard Ryan

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 15 mars 2018.

Adoptée à l'unanimité.

10.08
1185237024

CA18 240147

Prendre acte du dépôt du certificat du secrétaire d'arrondissement annonçant le résultat du registre tenu le 28 mars 2018 relatif au projet particulier autorisant la construction d'un bâtiment résidentiel sur le site situé au 1000, rue de la Commune Est (Projet Sax sur le fleuve)

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Richard Ryan

De prendre acte du dépôt de certificat du secrétaire d'arrondissement annonçant le résultat du registre tenu le 28 mars 2018 relatif au projet particulier autorisant la construction d'un bâtiment résidentiel sur le site situé au 1000, rue de la Commune Est.

Adoptée à l'unanimité.

10.09
1180858005

CA18 240148

Prendre acte du dépôt du procès-verbal de la séance du comité d'étude des demandes de démolition du 27 mars 2018

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Richard Ryan

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de la séance du comité d'étude des demandes de démolition du 27 mars 2018.

Adoptée à l'unanimité.

10.10
1185237027

CA18240149

Adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 13 mars 2018

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Richard Ryan

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 13 mars 2018.

Adoptée à l'unanimité.

10.11
1185237021

CA18 240150

Prendre acte du dépôt du procès-verbal de la séance d'assemblée publique de consultation du 27 mars 2018

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Richard Ryan

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de la séance d'assemblée publique de consultation du 27 mars 2018.

Adoptée à l'unanimité.

10.12
1185237023

CA18 240151

Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Richard Ryan

De réunir pour études et adoption, les articles 20.01 à 20.10.

Adoptée à l'unanimité.

CA18 240152

Approuver la convention avec la Société de développement commercial du Village, se terminant le 31 décembre 2018, pour la piétonnisation de la rue Sainte-Catherine Est et accorder à même le budget de fonctionnement, une contribution de 340 000 \$ pour la programmation Aires libres 2018

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Richard Ryan

D'approuver la convention avec la Société de développement commercial (SDC) du Village, se terminant le 31 décembre 2018, pour la piétonnisation de la rue Sainte-Catherine Est;

D'accorder, à même le budget de fonctionnement, une contribution de 340 000 \$ pour la programmation de la piétonnisation Aires libres 2018;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.01
1180318008

CA18 240153

Approuver la convention, du 3 mai au 28 septembre 2018, avec le Service de police de la Ville de Montréal pour l'embauche de six cadets policiers pour une durée de vingt et une semaines, dans le cadre de la piétonnisation de la rue Sainte-Catherine Est et accorder un versement de 95 349,78 \$

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Richard Ryan

D'approuver la convention, du 3 mai au 28 septembre 2018, avec le Service de police de la Ville de Montréal pour l'embauche de six cadets policiers, pour une durée de vingt-et-une semaines, dans le cadre de la piétonnisation de la rue Sainte-Catherine Est;

D'accorder, à cette fin, un versement de 95 349,78 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.02
1186890014

CA18 240154

Approuver la convention avec la Feejad, se terminant le 20 mars 2019, pour le projet « Les pères des Habitations Jeanne-Mance en action » et accorder une contribution de 20 000 \$

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Richard Ryan

D'approuver la convention, se terminant le 20 mars 2019, avec la Feejad, pour le projet « les pères des Habitations Jeanne-Mance en action »;

D'accorder, à cette fin, une contribution de 20 000 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.03
1180173001

CA18 240155

Modifier la résolution CA16 240529 afin de réduire la contribution accordée à Spectre de rue de 830 \$ dans le cadre du programme TAPAJ, pour la reconduite du projet de réinsertion sociale et professionnelle - déneigement hiver 2016-2017

Attendu que le conseil d'arrondissement a, par sa résolution CA16 240529 adoptée à sa séance du 8 novembre 2016, approuvé la convention avec Spectre de rue dans le cadre du Programme TAPAJ pour la reconduction du projet de déneigement pour personnes à mobilité réduite qui s'est déroulé au cours de l'hiver 2016 2017;

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Richard Ryan

De modifier la résolution CA16 240529 afin de réduire la contribution accordée à Spectre de rue de 830 \$ dans le cadre du programme TAPAJ, pour la reconduite du projet de réinsertion sociale et professionnelle - déneigement hiver 2016-2017;

D'imputer conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.04
1166890029

CA18 240156

Approuver la convention, se terminant le 31 décembre 2018, avec la Société de développement commercial du Quartier Latin afin d'assurer un soutien à la coordination de la propreté des lieux et accorder une contribution de 35 000 \$

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Richard Ryan

D'approuver la convention avec la Société de développement commercial du Quartier Latin pour assurer un soutien à la coordination de la propreté des lieux;

D'accorder, à cette fin, une contribution de 35 000 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.05
1185382003

CA18 240157

Approuver la convention, se terminant au 31 décembre 2018, avec Projets Saint-Laurent - Tous les jours pour la Grande collecte, édition 2018, de résidus domestiques dangereux, de matériel informatique et électronique et accorder une contribution de 15 000 \$

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Richard Ryan

D'approuver la convention, se terminant le 31 décembre 2018, avec le Projets Saint-Laurent - Tous les jours pour la Grande collecte de résidus domestiques dangereux, de matériel informatique et électronique, édition 2018;

D'accorder, à cette fin, une contribution de 15 000 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.06
1186890012

CA18 240158

Approuver la convention, se terminant au 31 décembre 2018, avec Projets Saint-Laurent - Tous les jours pour la campagne organisée annuellement dans le cadre du Jour de la terre et accorder une contribution de 10 000 \$

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Richard Ryan

D'approuver la convention se terminant au 31 décembre 2018, avec Projets Saint-Laurent - Tous les jours pour la campagne annuelle dans le cadre du Jour de la Terre, édition 2018,

D'accorder, à cette fin, une contribution de 10 000 \$ pour l'édition 2018;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.07
1186890011

CA18 240159

Autoriser, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, le Service de la culture à organiser, avec la collaboration de l'arrondissement de Ville-Marie, un concours sur invitation pour l'intégration d'une œuvre d'art au parc Rutherford et négocier, conclure le contrat et faire le suivi de la réalisation de l'œuvre pour un montant maximal de 22 995 \$ avec taxes au PTI du Service de la culture pour la tenue du concours menant à l'acquisition de l'œuvre d'art

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Richard Ryan

D'autoriser, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, le Service de la culture à organiser, avec la collaboration de l'arrondissement de Ville-Marie, un concours sur invitation pour l'intégration d'une œuvre d'art au parc Rutherford et négocier, conclure le contrat et faire le suivi de la réalisation de l'œuvre;

D'autoriser une dépense de 22 995 \$ pour le concours menant à l'acquisition de l'œuvre d'art et les dépenses générales du projet;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.08
1177722002

CA18 240160

Approuver la convention, se terminant le 31 décembre 2018 avec Spectre de rue - TAPAJ afin d'assurer la coordination et la mise en œuvre du plan de propreté et d'embellissement 2018, et accorder une contribution de 95 000 \$

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Richard Ryan

D'approuver la convention avec Spectre de rue inc. - TAPAJ afin d'assurer la coordination et la mise en œuvre du plan de propreté et d'embellissement 2018;

D'accorder, à cette fin, une contribution de 95 000 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.09
1185382004

CA18 240161

Approuver la convention, se terminant le 31 décembre 2018, avec Le Sac à dos pour la réalisation du programme Propreté 2018 dans le Faubourg Saint-Laurent ainsi que l'arrondissement de Ville-Marie et accorder une contribution de 98 036 \$

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Richard Ryan

D'approuver la convention avec Le Sac à dos pour la réalisation du programme « Propreté 2018 » dans le Faubourg Saint-Laurent et l'arrondissement de Ville-Marie;

D'accorder, à cette fin, une contribution de 98 036 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.10
1185382005

CA18 240162

Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Richard Ryan

De réunir pour études et adoption, les articles 20.11 à 20.20.

Adoptée à l'unanimité.

CA18 240163

Approuver les conventions, se terminant le 31 décembre 2018, avec différents organismes pour la réalisation de projets d'aménagement de rues piétonnes pour l'été 2018 et accorder des contributions totalisant 80 000 \$

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Richard Ryan

D'approuver les conventions, pour l'été 2018, avec le Musée McCord, le Musée des Beaux-Arts et le Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal (Pointe-à-Callière) et pour la réalisation de projets d'aménagement de rues piétonnes;

D'accorder à cette fin, les contributions suivantes :

- 25 000,00 \$ au Musée des Beaux-Arts;
- 20 000,00 \$ au Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal (Pointe-à-Callière);
- 35 000,00 \$ au Musée McCord;

D'imputer cette dépense totale de 80 000 \$ conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.11
1186890013

CA18 240164

Autoriser une dépense de 1 125 \$ pour la participation de l'arrondissement de Ville-Marie au 33^e Grand Prix du Conseil des arts de Montréal

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Richard Ryan

D'autoriser une dépense de 1 125 \$ pour la participation de l'arrondissement au 33^e Grand Prix du Conseil des arts de Montréal;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.12
1183105001

CA18 240165

Résilier la convention avec le Réseau Accorderie et annuler la contribution de 50 000 \$ accordée pour le développement d'un projet d'accorderie dans le quartier Centre-Sud

Attendu que le conseil d'arrondissement a, par sa résolution CA17 240660 adoptée à sa séance du 12 décembre 2017, approuvé la convention, se terminant le 31 décembre 2019, avec le Réseau Accorderie pour le développement d'un projet d'accorderie dans le quartier Centre-Sud, intégrant un volet de soins de santé;

Attendu que le Réseau Accorderie s'est retiré du projet :

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Richard Ryan

De résilier la convention avec le Réseau Accorderie;

De modifier la résolution CA17 240660 afin d'annuler la contribution accordée au Réseau Accorderie;

D'annuler le versement de la contribution de 50 000 \$ prévue à la convention;

D'imputer conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.13
1175179010

CA18 240166

Autoriser une affectation de surplus, approuver la convention, se terminant le 31 décembre 2018, avec la Corporation de développement urbain (CDU) Faubourg Saint-Laurent et accorder une contribution de 60 000 \$ pour la mise en œuvre de son plan d'action

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Richard Ryan

D'approuver la convention, se terminant le 31 décembre 2018, avec la Corporation de développement urbain (CDU) Faubourg Saint-Laurent en soutien à la mise en œuvre de son plan de restructuration;

D'accorder, à cette fin, une contribution équivalente aux sommes perçues, en cotisation des membres, entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2018;

D'affecter un montant total de 60 000,00 \$ provenant des surplus de l'arrondissement au financement de cette dépense;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.14

1180318007

CA18 240167

Approuver la convention, se terminant le 31 décembre 2018, avec La Maison des jeunes Quinka-Buzz inc. pour le programme jeunesse et accorder une contribution annuelle de 20 000 \$

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Richard Ryan

D'approuver la convention, se terminant le 31 décembre 2018, avec La Maison des jeunes Quinka-Buzz inc. pour le programme jeunesse;

D'accorder, à cette fin, à même le budget de fonctionnement, une contribution de 20 000 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.15
1184105004

CA18 240168

Accorder un contrat de 82 782,00 \$ à Excavation R. Lécuyer & fils inc. pour la location d'une rétrocaveuse avec opérateur, entretien et accessoires, là où requis, dans l'arrondissement de Ville-Marie et autoriser une dépense maximale de 82 782,00 \$ (appel d'offres sur invitation VMI-18-003 - 2 soumissionnaires)

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Richard Ryan

D'autoriser une dépense maximale de 82 782,00 \$ pour la location d'une rétrocaveuse avec opérateur, entretien et accessoires, pour une période d'environ un an, pour réaliser des travaux d'aqueduc, d'égout et trottoirs, là où requis, dans l'arrondissement de Ville-Marie (appel d'offres sur invitation VMI-18-003 - 2 soumissionnaires);

D'accorder, à cette fin, un contrat à Excavation R. Lécuyer & fils inc. plus bas soumissionnaire conforme, soit au prix total de 82 782,00 \$, taxes incluses, conformément au cahier des charges;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.16
1186937004

CA18 240169

Accorder deux contrats, du 10 avril 2018 au 31 octobre 2020, pour la location de machinerie avec opérateurs à 9154-6937 Québec inc. (Location Guay) (318 736,57 \$ - Lot 1, une mini-excavatrice, 2 soumissionnaires) et (194 822,26 \$ - Lot 2, une rétrocaveuse, 3 soumissionnaires) et autoriser une dépense totale de 513 558,83 \$ (appel d'offres public 18-16784)

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Richard Ryan

D'autoriser une dépense totale de 513 558,83 \$ pour la location d'une rétrocaveuse et d'une mini-excavatrice avec opérateurs et accessoires (appel d'offres public 18-16784 – 5 soumissionnaires);

D'accorder, à cette fin, un contrat, pour le lot 1, à la firme 9154-6937 Québec inc. (Location Guay), plus bas soumissionnaire conforme, soit au prix total de 318 736,57 \$, taxes incluses, conformément au cahier des charges;

D'accorder, à cette fin, un contrat, pour le lot 2, à la firme 9154-6937 Québec inc. (Location Guay), plus bas soumissionnaire conforme, soit au prix total de 194 822,26 \$, taxes incluses, conformément au cahier des charges;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.17
1186071002

CA18 240170

Approuver les conventions avec différents organismes, se terminant le 31 mars 2019, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, au titre des alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2018) et accorder des contributions totalisant 225 611 \$

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Richard Ryan

Approuver les conventions, se terminant le 31 mars 2019, avec différents organismes, dans le cadre de la reconduction à venir de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité Ville-MTESS 2013-2018 et accorder des contributions totalisant 225 611 \$;

D'accorder, à cette fin, les contributions suivantes :

- 15 000 \$ à Action Centre-Ville;
- 30 000 \$ au Carrefour de ressources en interculturel (CRIC);
- 29 000 \$ au Centre communautaire de loisirs Ste-Catherine d'Alexandrie;
- 20 000 \$ au Centre récréatif Poupart;
- 30 000 \$ au Comité logement Ville-Marie;
- 15 000 \$ à Innovation jeunes;
- 18 611 \$ à Sentier Urbain;

- 25 000 \$ à Coup d'Pousse Montréal;
- 20 000 \$ à la Relance Jeunes et Familles;
- 20 000 \$ à les YMCA du Québec (Y Centre-Ville et Guy-Favreau);
- 3 000 \$ à la Société pour l'action, l'éducation, et la sensibilisation environnementale de Montréal (SAESAM);

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.18
1183405001

CA18 240171

Accorder un contrat de 263 062,80 \$ à Les Constructions H2D inc. pour effectuer les travaux de préparation d'un site en prévision de l'installation d'une toilette autonettoyante et autoriser une dépense maximale de 286 057,80 \$ (appel d'offres public VMP-18-008 - 2 soumissionnaires)

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Richard Ryan

D'autoriser une dépense maximale de 286 057,80 \$ pour effectuer les travaux de préparation d'un site en prévision de l'installation d'une toilette autonettoyante (appel d'offres public VMP-18-008 – 2 soumissionnaires);

D'accorder, à cette fin, un contrat à Les Constructions H2D inc., plus bas soumissionnaire conforme, au prix total de 263 062,80 \$, taxes incluses, conformément aux plans et au cahier des charges;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.19 1185876004

CA18 240172

Approuver les conventions avec Alchimies, créations et cultures et Pépinière & Collaborateurs dans le cadre du Fonds de soutien aux organismes culturels œuvrant dans Ville-Marie (2018), et accorder à même le budget de fonctionnement, des contributions totalisant 45 000 \$

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Richard Ryan

D'approuver les conventions avec deux organismes, pour l'année 2018, dans le cadre du Fonds de soutien aux organismes culturels œuvrant dans Ville-Marie;

D'accorder, à cette fin, à même le budget de fonctionnement, les contributions suivantes :

- 35 000 \$ pour La Pépinière - espaces ouverts;
- 10 000 \$ pour Alchimies, créations et cultures;

D'imputer cette dépense totale de 45 000,00 \$ conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.20
1186673010

CA18 240173

Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Richard Ryan

De réunir pour études et adoption, les articles 20.21 à 20.27

Adoptée à l'unanimité.

CA18 240174

Approuver la convention, se terminant le 31 décembre 2018, avec le GIT - Groupe Information Travail pour assurer la coordination et la mise en œuvre du plan de propreté 2018 dans le village Shaughnessy, quartier Peter-McGill, et accorder une contribution de 83 200 \$

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Richard Ryan

D'approuver la convention, se terminant le 31 décembre 2018, avec le GIT - Groupe Information Travail pour assurer la coordination et la mise en œuvre du plan de propreté 2018 dans le village Shaughnessy, quartier Peter-McGill;

D'accorder, à cette fin, une contribution de 83 200 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.
Adoptée à l'unanimité.

20.21
1185382006

CA18 240175

Autoriser une dépense additionnelle de 12 072,38 \$ afin de majorer la dépense à 89 220, 67 \$ dans le cadre du contrat accordé à Groupe G Marchand Architecture & Design inc. pour l'élaboration des plans, devis et surveillance pour le projet d'aménagement du parc Walter-Stewart - Phase II

Attendu que le conseil d'arrondissement a, par sa résolution CA17 240315 adoptée à sa séance du 14 juin 2017, approuvé la convention et accordé un contrat de services professionnels de 77 48,23 \$ au Groupe Marchand Architecture & Design inc. pour l'élaboration des plans, devis et surveillance pour le projet d'aménagement du parc Walter-Stewart - Phase II et autoriser une dépense maximale de 84 161,71 \$ (appel d'offres public VMP-17-029 - 1 soumissionnaire);

Attendu que des services supplémentaires doivent être rendus suite aux nouveaux besoins exprimés par l'arrondissement de Ville-Marie :

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Richard Ryan

D'autoriser une dépense additionnelle de 12 072,38 \$, dans le cadre du contrat accordé à Groupe Marchand Architecture & Design inc. pour l'élaboration des plans, devis et surveillance pour le projet d'aménagement du parc Walter-Stewart - Phase II, majorant ainsi le montant total du contrat à 89 220,67 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.22
1166486006

CA18 240176

Approuver la convention, se terminant le 31 août 2018, avec Sans Oublier le Sourire, pour la réalisation de l'événement « Différents, comme tout le monde » et accorder, à même le budget de fonctionnement, une contribution de 4 200 \$

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Richard Ryan

D'approuver la convention, se terminant le 31 août 2018, avec l'organisme Sans Oublier le Sourire, pour la réalisation de l'événement « Différents, comme tout le monde »;

D'accorder, à cette fin, une contribution de 4 200 \$ pour l'année 2018;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.23
1185377001

CA18 240177

Approuver la convention, se terminant le 31 décembre 2018, avec Sentier urbain pour la réalisation d'activités dans le cadre du projet « les jardins Gamelin » édition 2018 et accorder une contribution de 48 678 \$

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Richard Ryan

D'approuver la convention, se terminant le 31 décembre 2018, avec Sentier urbain pour la réalisation d'activités dans le cadre du projet « les jardins Gamelin » édition 2018;

D'accorder, à cette fin, une contribution de 48 678 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.24
1184405003

CA18 240178

Accorder, à même le budget de fonctionnement, des contributions à divers organismes pour un montant total de 28 150 \$

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Richard Ryan

D'accorder, à même le budget de fonctionnement, les contributions suivantes :

- 3 000 \$ à Sans oublier le sourire;
- 1 500 \$ à Coalition montréalaise des groupes jeunesse LGBT;
- 1 750 \$ au Centre d'écoute et d'intervention Face à Face;
- 750 \$ à La Table inter-action du quartier Peter-McGill;
- 1 600 \$ au Service des loisirs Saint-Jacques de Montréal;
- 1 500 \$ à Le Drapeau de la famille;
- 2 500 \$ à la Société historique de Montréal;
- 1 750 \$ à la Bibliothèque et centre d'informatique Atwater;
- 1 500 \$ au Pas de la rue;
- 500 \$ à Aide aux Trans du Québec (ATQ);
- 2 000 \$ à Éducaloi;
- 100 \$ au Centre d'écologie urbaine de Montréal;
- 500 \$ à la Paroisse du Sacré-Coeur de Jésus;
- 200 \$ à Coalition des familles LGBT;
- 2 000 \$ au Sentier urbain;
- 2 500 \$ au Salon international de la Femme Noire;
- 1 500 \$ à l'Association du Village Shaughnessy;
- 3 000 \$ à la Fondation Émergence inc;

D'imputer cette dépense totale de 28 150 \$ conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.25
1180619003

CA18 240179

Approuver une entente d'occupation pour un terme initial de 25 ans par laquelle la Ville de Montréal, dans le cadre du programme « Accès Jardins », aménage 4 Jardins urbains, sur les sites de la cour du Clocher, la cour du Transept sud, la cour de la chapelle Notre- Dame-de-Lourdes et la cour du Pavillon J.-A.-De Sèves, étant des parties des lots 2 161 937, 2 161 954 et 2 162 287 du cadastre du Québec et appartenant à l'Université du Québec à Montréal.

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Richard Ryan

D'approuver une entente d'occupation pour un terme initial de 25 ans par laquelle la Ville de Montréal, dans le cadre du programme « Accès Jardins », aménage 4 Jardins urbains, sur les sites de la cour du Clocher, la cour du Transept sud, la cour de la chapelle Notre-Dame-de-Lourdes et la cour du Pavillon J.-A.-De Sèves, étant des parties des lots 2 161 937, 2 161 954 et 2 162 287 du cadastre du Québec et appartenant à l'Université du Québec à Montréal.

Adoptée à l'unanimité.

20.26
1180093001

CA18 240180

Approuver une entente d'occupation pour un terme initial de 25 ans par laquelle la Ville de Montréal, dans le cadre du programme « Accès jardins », aménage un Jardin urbain, sur le terrain surnommé « Espace Christin » situé à l'angle des rues Sanguinet et Christin, étant le lot 2 161 942 du cadastre du Québec, appartenant à l'Université du Québec à Montréal

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Richard Ryan

D'approuver une entente d'occupation pour un terme initial de 25 ans par laquelle la Ville de Montréal, dans le cadre du programme « Accès Jardins », aménage un Jardin urbain, sur le terrain surnommé « Espace Christin » situé à l'angle des rues Sanguinet et Christin, étant le lot 2 161 942 du cadastre du Québec, appartenant à l'Université du Québec à Montréal.

Adoptée à l'unanimité.

20.27
1187280002

CA18 240181

Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Richard Ryan

De réunir pour études et adoption, les articles 30.01 à 30.03.

Adoptée à l'unanimité.

10.05
1185237009

CA18 240182

Autoriser la tenue de 6 événements « Cyclovia » et réserver une somme de 60 000 \$ pour la réalisation de ces activités

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Richard Ryan

D'autoriser la tenue de 6 événements « Cyclovia »;

De réserver une somme de 60 000 \$ pour la réalisation de ces activités;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

30.01
1184105005

CA18 240183

Recommander au conseil d'agglomération de nommer madame Sophie Mauzerolle à titre de représentante élue de l'arrondissement de Ville-Marie au conseil d'administration de PME MTL Centre-Ville, organisme du réseau de développement économique local PME MTL

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Richard Ryan

De demander au conseil d'agglomération de nommer madame Sophie Mauzerolle à titre de représentante élue de l'arrondissement de Ville-Marie au conseil d'administration de PME MTL Centre-Ville, organisme du réseau de développement économique local PME MTL.

Adoptée à l'unanimité.

30.02
1180858001

CA18 240184

Prendre acte du dépôt du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires (systèmes « GDD » et « Simon »), pour la période du 1^{er} au 31 mars 2018

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Richard Ryan

De prendre acte du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires (systèmes « GDD » et « Simon »), pour la période du 1^{er} au 31 mars 2018.

Adoptée à l'unanimité.

30.03
1185237022

CA18 240185

Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Richard Ryan

De réunir pour études et adoption, les articles 40.01 à 40.10.

Adoptée à l'unanimité.

10.05
1185237009

CA18 240186

Adopter un Règlement modifiant le Règlement sur les musiciens et amuseurs publics exerçant leurs activités sur le domaine public (CA-24-006) – Adoption

Attendu que, le 13 mars 2018, un avis de motion de l'adoption du règlement ci-dessous a été donné et qu'une copie de celui-ci a été remise aux membres du conseil et pour lequel le dossier décisionnel en fait la présentation;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel:

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Richard Ryan

D'adopter le règlement CA-24-283 intitulé Règlement modifiant le Règlement sur les musiciens et amuseurs publics exerçant leurs activités sur le domaine public (CA-24-006).

Adoptée à l'unanimité.

40.01 1186673007
CA-24-283

CA18 240187

Adopter une résolution autorisant l'usage café-terrasse et permettre la danse, les représentations théâtrales et cinématographiques ainsi que les concerts sur la terrasse du 44^e étage du bâtiment situé au 1, place Ville-Marie, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction de modification ou d'occupation d'un immeuble – Adoption

Attendu que, selon la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1), le conseil d'arrondissement a adopté un premier projet de résolution le 13 février 2018 et l'a soumis à une consultation publique le 28 février 2018 quant à son objet et aux conséquences de son adoption;

Attendu qu'un deuxième projet de résolution a été adopté à la séance du conseil d'arrondissement du 13 mars 2018 et qu'au terme de la période de réception des demandes de participation à un référendum, aucune demande n'a été reçue :

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Richard Ryan

D'accorder, pour le bâtiment situé au 1, place Ville-Marie, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), l'autorisation de déroger aux articles 390 et 392 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282), afin d'autoriser l'aménagement d'un café-terrasse au 44^e étage, et de permettre la danse, les représentations théâtrales et cinématographiques ainsi que les concerts sur cette terrasse.

Adoptée à l'unanimité.

40.02 1186255001
pp 372

CA18 240188

Adopter une résolution autorisant l'usage pharmacie au 5^e étage du bâtiment situé au 1980, rue Sherbrooke Ouest, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction de modification ou d'occupation d'un immeuble – Adoption

Attendu que, selon la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1), le conseil d'arrondissement a adopté un premier projet de résolution le 13 février 2018 et l'a soumis à une consultation publique le 28 février 2018 quant à son objet et aux conséquences de son adoption ;

Attendu qu'un deuxième projet de résolution a été adopté à la séance du conseil d'arrondissement du 13 mars 2018 et qu'au terme de la période de réception des demandes de participation à un référendum, aucune demande n'a été reçue :

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Richard Ryan

D'accorder, pour le bâtiment situé au 1980, rue Sherbrooke Ouest, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), l'autorisation de déroger à l'article 179 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282), afin d'autoriser l'usage pharmacie au 5^e étage.

Adoptée à l'unanimité.

40.03
1186255003
pp 369

CA18 240189

Adopter une résolution autorisant notamment un restaurant d'une superficie supérieure au maximum autorisé, un café-terrasse sur un toit, un quai de chargement et un débarcadère dérogatoires et un stationnement public intérieur pour le bâtiment à construire au 1020, rue De Bleury, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011) - Projet Humaniti – Adoption

Attendu que, selon la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1), le conseil d'arrondissement a adopté un premier projet de résolution le 13 février 2018 et l'a soumis à une consultation publique le 28 février 2018 quant à son objet et aux conséquences de son adoption;

Attendu qu'un deuxième projet de résolution a été adopté à la séance du conseil d'arrondissement du 13 mars 2018 et qu'au terme de la période de réception des demandes de participation à un référendum, aucune demande n'a été reçue :

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Richard Ryan

- 1) D'accorder, pour le terrain compris entre l'avenue Viger et les rues Hermine, De La Gauchetière et De Bleury, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), l'autorisation :
 - a) de déroger notamment aux articles 229, 232, 381, 392 et 593 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282);
 - b) d'aménager et d'occuper un édifice conformément aux plans numérotés 13, 14, 16 et SK-12 à SK-17, réalisés par Les services intégrés Lemay inc. et estampillés par l'arrondissement de Ville-Marie le 2 février 2018;
- 2) D'assortir cette autorisation des conditions suivantes :
 - a) l'aménagement et l'occupation du restaurant, du café-terrasse et du stationnement doivent être substantiellement conformes aux plans mentionnés précédemment;
 - b) l'affichage de l'usage « centre d'activité physique » est interdit;
 - c) la demande de permis de construction ou de transformation de ce projet doit être soumise à la procédure du titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282). En plus des critères prévus au Règlement, les critères additionnels suivants s'appliquent :
 - i) les aménagements et le mobilier de l'espace libre au sol doivent être conçus de manière à en faciliter l'entretien et à respecter le caractère du lieu, de l'édifice et de la Place Jean-Paul-Riopelle;
 - ii) les matériaux de revêtement au sol du débarcadère doivent être durables, contribuer à assurer la sécurité des piétons;
 - iii) l'aménagement de l'aire de stationnement et le contrôle des accès doivent assurer la sécurité des utilisateurs, celle des piétons circulant sur les voies publiques adjacentes et être conçus de manière à éviter toute perturbation de la circulation sur les voies publiques adjacentes;
- 3) De fixer un délai de 60 mois pour débiter les travaux visés par la présente autorisation, à défaut de quoi, elle sera nulle et sans effet.

Adoptée à l'unanimité.

40.04
1177303016
pp 370

CA18 240190

Adopter une résolution modifiant la résolution CA11 240756 concernant l'implantation d'un complexe immobilier sur l'îlot délimité par le boulevard Robert-Bourassa et les rues Saint-Jacques, Gauvin et Notre-Dame, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble (CA-24-011) - 1^{er} projet de résolution

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Richard Ryan

D'adopter le premier projet de résolution à l'effet :

- 1) De modifier, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), le premier paragraphe de la résolution CA11 240756 par le remplacement du sous-paragraphe « c » par les sous-paragraphe suivants :
 - a) d'ériger par phases deux complexes immobiliers distincts reliés par un passage souterrain et une place publique conformément aux plans numérotés 1 à 9, intitulés *700 - 800, Saint-Jacques* et estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises de l'arrondissement de Ville-Marie le 30 mars 2018;
 - b) de déroger au paragraphe 1 de l'article 11.1 du Règlement sur les opérations cadastrales à l'égard du territoire de l'arrondissement de Ville-Marie (R.R.V.M. c. O-1);
- 2) De modifier le deuxième paragraphe de la résolution CA11 240756 par l'ajout des conditions suivantes :
 - a) une place publique doit être aménagée entre les deux complexes immobiliers tels qu'illustrés aux plans mentionnés au sous-paragraphe « a » du paragraphe précédent. Cette place publique doit s'étendre de la rue Saint-Jacques à la rue Notre-Dame et présenter une largeur d'au moins 40 mètres;
 - b) la demande de permis de construction de la tour de bureaux doit être accompagnée d'une servitude d'accès public pour la place publique projetée, ainsi que d'un plan détaillé de son aménagement paysager;
 - c) les constructions doivent tendre à respecter les paramètres d'implantation, de volumétrie et de traitement architectural montrés aux plans mentionnés précédemment et favoriser des conditions de confort pour la place publique projetée (vent et ensoleillement);
- 3) De soumettre les demandes de permis de construction et de transformation de ce projet à la procédure du titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282). En plus des critères prévus au règlement, ainsi qu'à la résolution CA11 240756, les critères additionnels suivants s'appliquent :
 - a) l'aménagement de la place publique projetée vise à privilégier :
 - une surface végétalisée avec, notamment, la plantation d'arbres à grand déploiement, avec une profondeur de sol arabe d'au moins 2 mètres;
 - un décorum de prestige pouvant contribuer à la mise en valeur du bâti riverain tout en offrant des espaces de détente pour les usagers;
 - une gestion intégrée et performante de gestion des eaux pluviales;
 - la préservation in situ des vestiges archéologiques, sous réserve des mesures requises en cas de contamination du sol;
 - b) le traitement architectural des bâtiments vise à privilégier :
 - une volumétrie qui contribue à minimiser les impacts éoliens au sol et à maximiser l'ensoleillement, particulièrement sur la place publique projetée;
 - un pourcentage d'ouverture d'au plus 60 % pour le basilaire;
 - une proportion dominante de pierre grise pour le revêtement du basilaire;
 - un éclairage nocturne discret;

- un affichage intégré au concept architectural;
 - un verre transparent, sous réserve des objectifs de performance énergétique;
 - l'aménagement de toits verts;
 - une fragmentation du traitement des tours de façon à minimiser leur masse et à accentuer leur expression verticale;
 - une intégration de la façade historique montrée aux plans mentionnés précédemment qui est respectueuse du caractère architectural d'origine de cet ancien bâtiment;
- c) l'implantation des bâtiments vise à privilégier :
- un alignement sur rue du côté des rues Saint-Jacques et Notre-Dame;
 - des accès piétonniers sur le boulevard Robert-Bourassa, les rues Saint-Jacques et Notre-Dame et sur la place publique projetée;
 - l'aménagement d'accès véhiculaires (stationnements et quais de chargement) respectueux du caractère piétonnier des trottoirs bordant le site;
- 4) De fixer la prise d'effet de la présente résolution au dépôt d'une demande de permis de construction complète pour l'un ou l'autre des complexes immobiliers projetés, à défaut de quoi, elle demeure nulle et sans effet.

Adoptée à l'unanimité.

40.05
1180867002
pp 377

CA18 240191

Adopter une résolution autorisant la construction d'un bâtiment résidentiel dérogeant à la hauteur en mètres et en étages pour le bâtiment à construire au 99999, rue Saint-Marc, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011) - Appartements Saint-Marc – 2^e projet de résolution

Attendu que, selon la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1), le conseil d'arrondissement a adopté un premier projet de résolution le 13 mars 2018 et l'a soumis à une consultation publique le 27 mars 2018 quant à son objet et aux conséquences de son adoption :

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Richard Ryan

D'adopter le second projet de résolution à l'effet :

- 1) D'accorder, pour le terrain occupant le lot numéro 1 605 637, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), l'autorisation :
 - a) de déroger notamment à l'article 9 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282);
 - b) d'aménager et d'occuper un édifice conformément aux plans numérotés 1 à 10, réalisés par Coursol-Miron architectes, annotés et estampillés par l'arrondissement de Ville-Marie le 27 février 2018;
- 2) D'assortir cette autorisation des conditions suivantes :
 - a) la composition architecturale, l'alignement sur rue, la volumétrie et les retraits d'alignements doivent être substantiellement conformes aux plans mentionnés précédemment;

- b) la demande de permis de construction ou de transformation de ce projet doit être soumise à la procédure du titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282). En plus des critères prévus au Règlement, les critères additionnels suivants s'appliquent :
- i) le traitement des façades latérales, incluant le niveau de la fausse mansarde, doit assurer l'unité d'ensemble du bâtiment;
 - ii) les matériaux de revêtement doivent être de grande qualité;
 - iii) l'aménagement de l'aire de stationnement doit assurer la sécurité de tous ses utilisateurs, notamment celle des cyclistes et être conçu de manière à éviter tout conflit entre les différents moyens de transport;
- 3) De fixer un délai de 36 mois pour débiter les travaux visés par la présente autorisation, à défaut de quoi, elle sera nulle et sans effet.

Adoptée à l'unanimité.

40.06
1187303004
pp 376

CA18 240192

Accorder, en vertu du Règlement sur les dérogations mineures (CA-24-008), une dérogation relativement au nombre d'unité de chargement à fournir pour le bâtiment autorisé par la résolution CA12 240533 entre les rues Saint-Paul Ouest, Saint-Henri et William (738, rue Saint-Paul Ouest)

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Richard Ryan

D'accorder, en vertu du Règlement sur les dérogations mineures (CA-24-008), pour le bâtiment autorisé par la résolution CA12 240533 entre les rues Saint-Paul Ouest, Saint-Henri et William (738, rue Saint-Paul Ouest), une dérogation permettant de ne pas aménager d'unité de chargement, et ce, en dérogation au paragraphe 1° de l'article 582 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282).

Adoptée à l'unanimité.

40.07 1184869004

CA18 240193

Désigner, comme étant une place publique, la rue Sainte-Catherine Ouest, entre la rue De Bleury et le boulevard Saint-Laurent dans le secteur Place des Arts, du lundi 30 avril au jeudi 13 septembre 2018, autoriser l'occupation du domaine public pour permettre l'installation de cafés-terrasses et édicter les ordonnances

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Richard Ryan

De désigner la rue Sainte-Catherine Ouest, entre la rue De Bleury et le boulevard Saint-Laurent et sur une portion entre le boulevard Saint-Laurent et la rue Saint-Dominique, comme étant une place publique, du 30 avril 2018 à 8 h au 13 septembre 2018 à 7 h, et y autoriser l'occupation du domaine public pour permettre l'installation de cafés-terrasses et édicter les ordonnances;

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre public (R.R.V.M., chapitre P-1, articles 1, 3, 8 et 11.1), l'ordonnance P-1, o. 512 permettant de vendre de la nourriture et des boissons alcooliques ou non, ainsi que la consommation de ces boissons, sur les cafés-terrasses installés le long de ce tronçon, du jeudi 3 mai au dimanche 9 septembre 2018, entre 8 h et 3 h et l'application des interdictions et contraventions concernant les bicyclettes, les planches à roulettes et les patins à roues alignées;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M, c. C-4.1, article 3, paragraphe 8), l'ordonnance C-4.1 o. 202 permettant la fermeture de rue;

D'édicter, en vertu du Règlement sur le civisme, le respect et la propreté (CA-24-085), l'ordonnance CA-24-085, o. 111 permettant la distribution d'articles promotionnels lors de l'événement de la piétonnisation de la rue Sainte-Catherine Ouest;

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la propreté et la protection du domaine public et du mobilier urbain (R.R.V.M. c. P-12.2), l'ordonnance P-12.2, o. 115 permettant l'installation d'éléments décoratifs;

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, article 20), l'ordonnance B-3, o. 561 permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon les sites et les horaires des événements identifiés;

Adoptée à l'unanimité.

40.08
1186890003

CA18 240194

Désigner, comme étant une place publique, la place d'Youville entre la rue Saint-François-Xavier et la place Royale Est et la place Royale Ouest entre la rue de la Capitale et de la place D'Youville, du vendredi 25 mai au mardi 4 septembre 2018, autoriser l'occupation du domaine public, permettre l'installation d'un café-terrasse et édicter les ordonnances

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Richard Ryan

De désigner comme étant une place publique la portion de la place D'Youville Est entre la rue Saint-François-Xavier et la place Royale Est et la place Royale Ouest entre la rue de la Capitale et de la place D'Youville, du 25 mai à 8 heures au 4 septembre 2018 à 7 heures, dans le cadre du projet de piétonnisation de la place D'Youville Est et autoriser l'occupation temporaire du domaine public et édicter les ordonnances;

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre public (R.R.V.M., chapitre P-1, articles 1.3, 8 et 11.1) l'ordonnance P-1, o. 513 permettant de vendre de la nourriture et des boissons alcooliques ou non, ainsi que la consommation de ces boissons, sur le café-terrasse qui pourrait être installé sur la place D'Youville, du 25 mai au 4 septembre 2018, entre 11 h et 23 h et l'application des interdictions et contraventions concernant les bicyclettes, les planches à roulettes et les patins à roues alignées;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M, c. C-4.1, article 3, paragraphe 8), l'ordonnance C-4.1, o. 203 permettant la fermeture de rue. La circulation de tout véhicule routier y est interdite du vendredi 25 mai, 8 h au mardi 4 septembre à 7 h.

D'édicter, en vertu du Règlement sur la propreté et sur la protection du domaine et du mobilier urbain (R.R.V.M.c. P-12.2, article 7), l'ordonnance P-12.2, o. 116 autorisant de peindre au pochoir, avec de la peinture soluble à l'eau, des fresques sur la surface de la chaussée de la place D'Youville, et, à la fin de la piétonnisation, d'enlever toutes traces de peinture sur la chaussée;

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, article 20), l'ordonnance B-3, o. 562 permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon les sites et les horaires des événements identifiés;

Adoptée à l'unanimité.

40.09
1186890006

CA18 240195

Désigner, comme étant une place publique, la portion est de la rue Saint-Paul, entre la rue du Marché Bonsecours et le boulevard Saint-Laurent, du mardi 15 mai au mercredi 5 septembre 2018, autoriser l'occupation du domaine public pour permettre l'exploitation de cafés-terrasses et édicter les ordonnances

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Richard Ryan

De désigner comme étant une place publique la portion de la rue Saint-Paul Est, entre la rue du Marché Bonsecours et le boulevard Saint-Laurent, du 15 mai 2018 à 7 h au 5 septembre 2018 à 14 h et y autoriser l'occupation temporaire du domaine public pour permettre l'installation des cafés-terrasses et édicter les ordonnances;

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre public (R.R.V.M., chapitre P-1, articles 1,3, 8 et 11.1) l'ordonnance P-1, o. 514 permettant de vendre de la nourriture et des boissons alcooliques ou non, ainsi que la consommation de ces boissons, sur les cafés-terrasses installées le long de ce tronçon, du 15 mai 2017 au 4 septembre 2018, entre 11 h et 23 h et l'application des interdictions et contraventions concernant les bicyclettes, les planches à roulettes et les patins à roues alignées;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1, article 3, paragraphe 8), l'ordonnance C-4.1, o. 204 permettant la fermeture de rue;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la propreté et sur la protection du domaine et du mobilier urbain (R.R.V.M.c. P-12.2, article 7), l'ordonnance P-12.2, o. 117 autorisant de peindre au pochoir, avec de la peinture soluble à l'eau, des fresques sur la surface de la chaussée de la rue Saint-Paul Est, et, à la fin de la piétonnisation, d'enlever toutes traces de peinture sur la chaussée;

Adoptée à l'unanimité.

40.10
1186890007

CA18 240196

Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Richard Ryan

De réunir pour études et adoption, les articles 40.11 à 40.20.

Adoptée à l'unanimité.

10.05
1185237009

CA18 240197

Désigner, comme étant une place publique, l'avenue du Musée, entre la rue Sherbrooke Ouest et la place Ontario, du lundi 21 mai au lundi 29 octobre 2018, autoriser l'occupation du domaine public, permettre l'installation d'aires de repos et édicter les ordonnances

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Richard Ryan

De désigner une partie de l'avenue du Musée, entre la rue Sherbrooke et la place Ontario, comme étant une place publique, du lundi 21 mai à 8 h au lundi 29 octobre 2018 à 7 h, dans le cadre du projet de piétonisation de l'avenue du Musée et y autoriser l'occupation temporaire du domaine public, permettre l'installation d'aires de repos et édicter les ordonnances;

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre public (R.R.V.M., chapitre P-1, articles 1,3, 8 et 11.1) l'ordonnance P-1, o. 515 permettant de vendre de la nourriture et des boissons alcooliques ou non, ainsi que la consommation de ces boissons, sur les aires de restauration devant les bâtiments adjacents à la partie piétonisée et jusqu'à la limite du domaine privé, du 23 mai au 27 octobre 2018 entre 11 h et 23 h et l'application des interdictions et contraventions concernant les bicyclettes, les planches à roulettes et les patins à roues alignées;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1, article 3, paragraphe 8), l'ordonnance C-4.1, o. 205 permettant la fermeture de rue;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la propreté et sur la protection du domaine et du mobilier urbain (R.R.V.M.c. P-12.2, article 7), l'ordonnance P-12.2, o. 118 autorisant de peindre au pochoir, avec de la peinture soluble à l'eau, des fresques sur la surface de la chaussée de l'avenue du Musée, et, à la fin de la piétonisation, d'enlever toutes traces de peinture sur la chaussée.

Adoptée à l'unanimité.

40.11
1186890005

CA18 240198

Désigner, comme étant une place publique, la rue Victoria, entre la rue Sherbrooke Ouest et l'avenue Président-Kennedy, du mercredi 9 mai au mardi 9 octobre 2018, autoriser l'occupation du domaine public pour permettre l'installation d'aires de repos et édicter les ordonnances

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Richard Ryan

De désigner la rue Victoria, entre la rue Sherbrooke et l'avenue Président-Kennedy comme étant une place publique, du mercredi 9 mai à 8 h au mardi 9 octobre 2018 à 7 h, dans le cadre du projet de piétonisation de la rue Victoria et y autoriser l'occupation du domaine public pour permettre l'installation d'aires de repos et édicter les ordonnances;

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre public (R.R.V.M., chapitre P-1, articles 1,3, 8 et 11.1), l'ordonnance P-1, o. 516 permettant de vendre des marchandises, de la nourriture et des boissons alcooliques ou non, ainsi que la consommation de ces boissons, dans les aires de repos du

dimanche 20 mai au dimanche 30 septembre 2018, entre 11 h et 23 h et l'application des interdictions et contraventions concernant les bicyclettes, les planches à roulettes et les patins à roues alignées;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1, article 3, paragraphe 8), l'ordonnance C-4.1, o. 206 permettant la fermeture de rue;

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la propreté et la protection du domaine public et du mobilier urbain (R.R.V.M. c. P-12.2, article 7), l'ordonnance P-12.2, o. 119 permettant l'installation d'éléments décoratifs et autoriser de peindre au pochoir, avec de la peinture soluble à l'eau, des fresques sur la surface de la chaussée de la rue Victoria;

D'édicter, en vertu du Règlement sur le civisme, le respect et la propreté (CA-24-085), l'ordonnance CA-24-085, o. 112 permettant à ses partenaires et fournisseurs de vendre des produits dérivés et de services en lien avec le bien-être ou les activités du musée;

Adoptée à l'unanimité.

40.12
1186890004

CA18 240199

Rendre une décision suite à l'appel de la décision du Comité d'étude des demandes de démolition de refuser le certificat d'autorisation de démolition pour l'immeuble situé au 144 à 150, rue King

Attendu que le comité d'étude des demandes de démolition a rendu, le 23 janvier 2018, une décision à l'effet de refuser la demande de démolition du bâtiment portant les numéros 144 à 150, rue King;

Attendu que l'article 24 du Règlement sur la démolition d'immeubles (CA-24-215) prévoit que tout intéressé peut, dans les 30 jours d'une décision du comité, interjeter appel de celle-ci par écrit devant le conseil;

Attendu qu'une telle demande a été reçue et que les membres du conseil en ont pris connaissance;

Attendu que l'article 25 du règlement sur la démolition d'immeubles (CA-24-215) prévoit que le conseil peut confirmer la décision du comité ou rendre toute décision que celui-ci aurait dû rendre;

Attendu que le demandeur a depuis modifié le projet de réutilisation du sol afin de préserver, restaurer et inclure la façade du bâtiment existant;

Attendu que le comité consultatif d'urbanisme a émis, le 15 mars 2018, un avis favorable assorti de conditions au bâtiment portant les numéros 144 à 150, rue King;

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Richard Ryan

D'infirmier, conformément au Règlement sur la démolition d'immeubles (CA-24-215), la décision du comité consultatif d'urbanisme rendu le 23 janvier 2018 et d'autoriser la démolition du bâtiment portant les numéros 144 à 150, rue King, et ce, aux conditions suivantes :

- a) fournir les documents complets détaillant la restauration de la façade existante et la stratégie de son maintien en place pendant les travaux sur le site;
- b) la demande de permis de construction pour le projet de remplacement devra faire l'objet d'une révision architecturale suivant la procédure du titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Ville-Marie (01-282) et aucun certificat de démolition ne sera délivré tant qu'un avis favorable du comité consultatif d'urbanisme (CCU) ne soit émis à cet égard;

- c) dès le début du chantier de démolition sur le site, et jusqu'à la fin de l'érection de la nouvelle structure au niveau du 4e étage du projet de remplacement, fournir à chaque deux semaines au service d'inspection de l'arrondissement un rapport d'étape d'ingénierie structurale documentant la condition de la façade existante conservée.

Adoptée à l'unanimité.

40.13
1181044001

CA18 240200

Autoriser la tenue d'événements sur le domaine public (saison 2018, 3^e partie, A) et édicter les ordonnances

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Richard Ryan

D'autoriser l'occupation du domaine public pour la tenue des événements identifiés dans le document intitulé « Programmation d'événements sur le domaine public (saison 2018, 3^e partie, A) », et ce, sur les sites qui y sont décrits et selon les horaires identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, article 20), l'ordonnance B-3, o. 563 permettant à certaines conditions le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur;

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., c. P-1, articles 3 et 8), l'ordonnance P-1, o. 517 permettant de vendre des articles promotionnels, de la nourriture et des boissons alcooliques ou non, ainsi que la consommation de ces boissons selon les sites et les horaires identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur les calèches (17-079), l'ordonnance 17-079, o. 1 permettant la circulation de véhicules hippomobiles, selon les sites et les horaires identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282 Art. 560), l'ordonnance 01-282, o. 200 permettant l'installation d'enseignes publicitaires à l'occasion d'un événement, une fête ou d'une manifestation, conformément à l'article 2.1;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M, chapitre C-4.1, Art. 3, alinéa 8), l'ordonnance C-4.1, o. 207 permettant la fermeture de rues sur les sites et selon les horaires des événements identifiés.

Adoptée à l'unanimité.

40.14
1186673005

CA18 240201

Accorder, en vertu du Règlement sur les dérogations mineures (CA-24-008), une dérogation permettant l'installation et le maintien d'un abri temporaire hors de la période autorisée, pour le bâtiment situé au 115, rue Saint-Antoine Ouest - Palais des Congrès

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Richard Ryan

D'accorder, en vertu du Règlement sur les dérogations mineures (CA-24-008), pour le bâtiment situé au 115, rue Saint-Antoine Ouest – Palais des Congrès, une dérogation permettant l'installation et le maintien d'un abri temporaire hors de la période autorisée.

Adoptée à l'unanimité.

40.15
1187303006

CA18 240202

Édicter en vertu du Règlement sur les musiciens et amuseurs publics exerçant leurs activités sur le domaine public (CA-24-006), une ordonnance permettant de fixer les conditions d'exercices et les diverses dates concernant les activités des demandeurs pour l'année 2018

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Richard Ryan

D'édicter, en vertu du Règlement sur les musiciens et amuseurs publics exerçant leurs activités sur le domaine public (CA-24-006), l'ordonnance CA-24-006, o. 53 permettant de fixer les conditions d'exercices et les diverses dates concernant les activités des demandeurs pour l'année 2018.

Adoptée à l'unanimité.

40.16
1186673011

CA18 240203

Implanter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), 9 espaces de stationnement tarifés sur la rue Brennan, côté sud, entre les rues Duke et Nazareth

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Richard Ryan

D'implanter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), 9 espaces de stationnement tarifés sur la rue Brennan, côté sud, entre les rues Duke et Nazareth.

Adoptée à l'unanimité.

40.17
1185914003

CA18 240204

Édicter les ordonnances nécessaires à la tenue d'événements sur le domaine public (Saison 2018, 2^e partie, B)

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Richard Ryan

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, article 20), l'ordonnance B-3, o. 564 permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon les sites et les horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., c. P-1, articles 3 et 8), l'ordonnance P-1, o. 518 permettant la vente de marchandises, de nourriture, de boissons alcooliques ou non ainsi que la consommation de ces boissons selon les sites et les horaires des événements identifiés.

Adoptée à l'unanimité.

40.18
1187209003

CA18 240205

Édicter une ordonnance autorisant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur lors du festival gueule d'érable présenté au Vieux-Port de Montréal pour le 28 et 29 avril 2018

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Richard Ryan

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, article 20), l'ordonnance B-3, o. 565 permettant le bruit d'appareils sonores sur les sites du Vieux-Port de Montréal le 28 et 29 avril 2018.

Adoptée à l'unanimité.

40.19
1186493001

CA18 240206

Édicter, en vertu du règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), une ordonnance permettant l'agrandissement d'une zone de débarcadère, temps limité 15 minutes, réservé hôtel, face à l'hôtel Place d'Armes, situé au 55, rue Saint-Jacques

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Richard Ryan

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), l'ordonnance C-4.1, o. 208 permettant d'allonger de 12 mètres une zone de temps limité 15 minutes, réservé hôtel pour l'hôtel Place D'Armes, situé au 55, rue Saint-Jacques.

Adoptée à l'unanimité.

40.20
1185914002

CA18 240207

Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Richard Ryan

De réunir pour études et adoption, les articles 40.21 à 40.30.

Adoptée à l'unanimité.

10.05
1185237009

CA18 240208

Désigner, comme étant une place publique, la portion de la rue Sainte-Catherine Est, entre la rue Saint-Hubert et l'avenue Papineau, du vendredi 27 avril 2018 au vendredi 28 septembre 2018, autoriser l'occupation du domaine public pour permettre l'installation de cafés-terrasses et d'équipements d'embellissement sur la rue Amherst et édicter les ordonnances

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Richard Ryan

De désigner la portion de la rue Sainte-Catherine Est, entre la rue Saint-Hubert et l'avenue Papineau, comme étant une place publique, du vendredi 27 avril 8 h au vendredi 28 septembre 2018 à 7 h, dans le cadre du projet de piétonnisation de la rue Sainte-Catherine Est, y autoriser l'occupation du domaine public et édicter les ordonnances;

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre public (R.R.V.M., chapitre P-1, articles 1, 3, 8 et 11.1) l'ordonnance P-1, o. 519 permettant de vendre de la nourriture et des boissons alcooliques ou non, ainsi que la consommation de ces boissons, sur les cafés-terrasses installés le long de ce tronçon, du jeudi 3 mai au lundi 24 septembre, entre 8 h et 23 h du dimanche au mercredi, et de 8 h à 3 h les jeudis, vendredis et samedis ainsi que les dimanches 20 mai, 24 juin, 1^{er} juillet, 12 août, 19 août, 2 septembre et les mercredis de Feux d'artifices (11 et 18 juillet / 1^{er} et 8 août 2018) et l'application des interdictions et contraventions concernant les bicyclettes, les planches à roulettes et les patins à roues alignées;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1, article 3, paragraphe 8), l'ordonnance C-4.1, o. 209 permettant la fermeture de rue;

D'édicter, en vertu du Règlement sur le civisme, le respect et la propreté (CA-24-085) l'ordonnance CA-24-085, o. 113 permettant la distribution d'articles promotionnels lors de l'événement de la piétonnisation de la rue Sainte-Catherine Est;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la propreté et sur la protection du domaine et du mobilier urbain (R.R.V.M.c. P-12.2, article 7) l'ordonnance P-12, o. 120 permettant le marquage sur la chaussée et d'autoriser de peindre au pochoir, avec de la peinture soluble à l'eau, des fresques sur la surface de la chaussée de la rue Sainte-Catherine, entre les rues Saint-Hubert et Papineau;

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, article 20), l'ordonnance B-3, o. 566 permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon les sites et les horaires des événements identifiés.

Adoptée à l'unanimité.

40.21
1186890001

CA18 240209

Édicter, en vertu du Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement (5984), une ordonnance exemptant le propriétaire du bâtiment projeté sur le lot 1 566 536 (1250-1252, boulevard De Maisonneuve Est), de l'obligation de fournir 9 unités de stationnement

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Richard Ryan

D'édicter, en vertu du Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement (5984), l'ordonnance 5984, o. 132 exemptant le propriétaire du bâtiment projeté sur le lot 1 566 536, situé aux 1250-1252, boulevard De Maisonneuve Est, de l'obligation de fournir les neuf unités de stationnement qu'exige le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282);

De prendre acte de son engagement à verser 31 500 \$ au fonds de compensation pour le stationnement;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

40.22
1186399001

CA18 240210

Autoriser, en vertu de la procédure des usages conditionnels du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282), d'exercer l'usage « résidentiel situé au rez-de-chaussée » pour le bâtiment projeté sur le lot 1 566 536 (1250-1252, boulevard De Maisonneuve Est)

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Richard Ryan

D'autoriser, en vertu de la procédure des usages conditionnels du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282), l'usage « résidentiel situé au rez-de-chaussée » pour le bâtiment projeté sur le lot 1 566 536 (1250-1252, boulevard De Maisonneuve Est), et ce, conformément au paragraphe 8° de l'article 136 de ce règlement.

Adoptée à l'unanimité.

40.23
1186399002

CA18 240211

Édicter, en vertu du Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement (5984), une ordonnance exemptant le propriétaire du bâtiment situé au 2818, rue Hochelaga de l'obligation de fournir une unité de stationnement

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Richard Ryan

D'édicter, en vertu du Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement (5984), l'ordonnance 5984, o. 133 exemptant le propriétaire du bâtiment situé au 2818, rue Hochelaga, de l'obligation de fournir une unité de stationnement qu'exige le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282);

De prendre acte de son engagement à verser 3 500 \$ au fonds de compensation pour le stationnement;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

40.24
1180394002

CA18 240212

Édicter une ordonnance relative aux emplacements et à l'exercice des activités de musiciens, d'amuseurs publics et de sculpteurs de ballons sur la place d'Armes, sur la place Jacques-Cartier et ses environs, en vertu du Règlement sur les musiciens et amuseurs publics exerçant leurs activités sur le domaine public (CA-24-006)

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Richard Ryan

D'édicter, en vertu du Règlement sur les musiciens et amuseurs publics exerçant leurs activités sur le domaine public (CA-24-006), l'ordonnance CA-24-006, o. 54 relative aux emplacements et à l'exercice des activités de musiciens, d'amuseurs publics et de sculpteurs de ballons sur la place d'Armes, la place Jacques-Cartier et ses environs.

Adoptée à l'unanimité.

40.25
1186673008

CA18 240213

Adopter une résolution modifiant la résolution CA15 240528 ayant autorisé la transformation et l'agrandissement du bâtiment situé au 430, rue Sherbrooke Est, et autorisant la démolition partielle du bâtiment situé au 430, rue Sherbrooke Est, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011) – 1^{er} projet de résolution

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Richard Ryan

D'adopter le premier projet de résolution à l'effet :

- 1) De modifier la résolution CA15 240528, adoptée par le conseil d'arrondissement de Ville-Marie lors de sa séance du 13 octobre 2015, en permettant la démolition partielle (76%) du bâtiment situé au 430, rue Sherbrooke Est conformément aux plans numérotés 7, 9, 11 et 13 à 16, réalisés par Microclimat et estampillés par l'arrondissement le 12 mars 2018;
- 2) D'assortir cette autorisation de la condition suivante, soit de déposer, avant l'émission du certificat de démolition, une garantie monétaire irrévocable de 387 500 \$ qui devra demeurer en vigueur jusqu'à ce que les travaux de restauration de la façade d'origine soient terminés.

Adoptée à l'unanimité.

40.26 1184869005
pp 378

CA18 240214

Édicter les ordonnances nécessaires à la tenue des festivals et des événements culturels sur le domaine public (saison 2018, 3^e partie C)

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Richard Ryan

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, article 20), l'ordonnance B-3, o. 567 permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement d'urbanisme (R.R.V.M., 01-282, article 560) l'ordonnance 01-282, o. 201 permettant d'installer et de maintenir des bannières promotionnelles, des structures scéniques, des colonnes d'affichage et des panneaux de stationnement identifiées à l'événement, selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., c. P-1, articles 3 et 8), l'ordonnance P-1, o. 520 permettant la vente d'objets promotionnels, d'aliments, de boissons alcooliques ou non ainsi que la consommation de ces boissons, selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la propreté et sur la protection du domaine public et du mobilier urbain (R.R.V.M., c. P-12-2, article 7), l'ordonnance P-12.2, o. 121 permettant de dessiner des graffitis,

dessins, peintures et gravures sur les arbres, ou les murs, clôtures, poteaux, trottoirs, chaussées ou autres constructions semblables selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur le civisme, le respect et la propreté (R.R.V.M., c. CA-24-085, article 29), l'ordonnance CA-24-085, o. 114 permettant de coller, clouer ou brocher quoi que ce soit sur le mobilier urbain selon les sites, dates et horaires des événements identifiés.

Adoptée à l'unanimité.

40.27
1187803003

CA18 240215

Autoriser l'occupation du domaine public et édicter des ordonnances permettant la mise œuvre des mesures d'atténuation du chantier de la Société de transport de Montréal (STM) sur la rue Bishop, entre la rue Sainte-Catherine Ouest et le boulevard De Maisonneuve Ouest

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Richard Ryan

D'autoriser l'occupation du domaine public et d'édicter les ordonnances pour permettre la mise en place des mesures d'atténuation du chantier de la Société de transport de Montréal sur la rue Bishop, entre la rue Sainte-Catherine Ouest et le boulevard De Maisonneuve Ouest;

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3), l'ordonnance B-3, o. 568 autorisant la diffusion de musique amplifiée sur les terrasses extérieures des commerces de la rue Bishop pour la période du 15 avril au 31 décembre 2018, entre 7 h 00 et 23 h 00;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la propreté et sur la protection du domaine public et du mobilier urbain (R.R.V.M., c. P 12.2, article 7) l'ordonnance P-12.2, o. 121 permettant de peindre des segments identifiés de la chaussée et des trottoirs, et d'y installer des formes artistiques composées de sections de tapis, sur la rue Bishop, entre la rue Sainte-Catherine Ouest et le boulevard De Maisonneuve Ouest, pour la période du 15 avril au 31 décembre 2018;

D'édicter, en vertu du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282), l'ordonnance 01-282, o. 202 autorisant l'installation d'enseignes directionnelles identifiant les entreprises enclavées par le chantier du poste de ventilation mécanique de la STM et la projection lumineuse d'ambiance sur la clôture du chantier, côté du trottoir auquel elle fait face, pour la période du 15 avril au 31 décembre 2018.

Adoptée à l'unanimité.

40.28
1180318006

CA18 240216

Autoriser la fermeture de certaines rues et l'occupation du domaine public, et édicter les ordonnances nécessaires pour la tenue des promotions commerciales organisées par les Sociétés de développement commercial et diverses associations de commerçants au courant de l'année 2018

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Richard Ryan

D'autoriser la fermeture de la rue Peel entre Sainte-Catherine Ouest et Sherbrooke Ouest:

- du 5 juin 6 h au 11 juin 18 h;

D'autoriser la fermeture de la rue Crescent, entre Sainte-Catherine Ouest et De Maisonneuve Ouest :

- du 6 juin 17 h au 11 juin 8 h ;

D'autoriser la fermeture du Boul. De Maisonneuve Ouest, entre Bishop et de la Montagne:

- du 6 juin 7 h au 11 juin 8 h;

D'autoriser la fermeture de la rue Crescent, entre Sainte-Catherine Ouest et De Maisonneuve:

- du 23 juillet 0 h01 au 30 juillet 8 h;

D'autoriser la fermeture de la rue Crescent, entre Sainte-Catherine et De Maisonneuve :

- du 13 septembre 21 h au 16 septembre 8 h;

D'autoriser la fermeture de la rue Clark, entre le boulevard René-Lévesque et l'avenue Viger et sur la rue De La Gauchetière, entre Saint-Dominique et Côté:

- du 20 au 24 juin 2018, de 9 h à 21 h 30;
- du 25 au 29 juillet 2018, de 9 h à 21 h 30;
- du 15 au 19 août 2018, de 9 h à 21 h 30;

D'autoriser la fermeture de la rue Sainte-Catherine Ouest, entre Aylmer et Guy, de la rue Union, côté est, entre Sainte-Catherine et De Maisonneuve et de la rue McGill College, entre Sainte-Catherine Ouest et De Maisonneuve:

- du 13 juillet 6 h au 15 juillet 21 h;

D'autoriser la fermeture du Boulevard René-Lévesque, entre Du Fort et Saint-Urbain, de la rue Sainte-Catherine Ouest, entre Du Fort et Peel et de la Rue Peel, entre Sainte-Catherine et le boulevard René-Lévesque:

- le 17 novembre 2018, de 10 h à 14 h;

D'autoriser la fermeture de la ruelle au sud de Sainte-Catherine entre Metcalfe et Mansfield et de la ruelle au sud de Sainte-Catherine, intersection Peel;

D'édicter, en vertu du Règlement sur le civisme, le respect et la propreté (CA 24-085) l'ordonnance CA-24-085, o. 115 permettant la distribution d'articles publicitaires et promotionnels liés aux commanditaires autorisés par les promoteurs, selon les horaires des promotions commerciales identifiées;

D'édicter, en vertu du Règlement municipal sur la propreté et sur la protection du domaine public et du mobilier urbain (R.R.V.M., c. P 12.2, article 7) l'ordonnance P-12.2, o. 122 permettant de peindre avec de la peinture soluble à l'eau, sur la chaussée, selon les horaires des promotions commerciales identifiées.

Adoptée à l'unanimité.

40.29
1180318005

CA18 240217

Autoriser, en vertu de la procédure des usages conditionnels du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282), d'exercer l'usage « gîte touristique » pour le bâtiment situé au 1895-1899, rue d'Iberville

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Richard Ryan

D'autoriser, en vertu de la procédure des usages conditionnels du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282), l'usage « gîte touristique » dans le bâtiment situé au 1895-1899, rue d'Iberville, et ce, conformément au paragraphe 1° de l'article 150 de ce règlement.

Adoptée à l'unanimité.

40.30 1184869001

CA18 240218

Adopter un Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) afin de modifier les conditions d'autorisation de l'usage « résidence de tourisme » - Avis de motion

Il est proposé par Valérie Plante

appuyé par Anne-Marie Sigouin

Une copie du projet de règlement ayant été remise aux membres du conseil, la mairesse Valérie Plante donne avis de motion de l'adoption du Règlement modifiant le règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) afin de modifier les conditions d'autorisation de l'usage « résidence de tourisme » et pour lequel ce dossier décisionnel en fait la présentation.

Adoptée à l'unanimité.

40.31
1184869006

CA18 240219

Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Richard Ryan

De réunir pour études et adoption, les articles 40.31.2 et 40.32.

Adoptée à l'unanimité.

10.05
1185237009

CA18 240220

Adopter un Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) afin de modifier les conditions d'autorisation de l'usage « résidence de tourisme » - 1^{er} projet de règlement

Attendu que, à cette même séance, un avis de motion de l'adoption du règlement ci-dessous a été donné et qu'une copie de celui-ci a été remise aux membres du conseil et pour lequel le dossier décisionnel en fait la présentation;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel :

Il est proposé par Valérie Plante

appuyé par Anne-Marie Sigouin

D'adopter le Règlement CA-24-282.114 intitulé Règlement modifiant le règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) afin de modifier les conditions d'autorisation de l'usage « résidence de tourisme ».

Adoptée à l'unanimité.

40.31
1184869006

CA18 240221

Adopter une résolution autorisant le réaménagement de la Place-Pasteur, des abords du clocher Saint-Jacques, du parvis sud de l'Église Saint-Jacques et de la cour du Pavillon J.A.-De-Sève et permettant la construction d'une station de recharge électrique sur l'îlot situé à l'intersection des rues Sanguinet et Christin, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble – 1^{er} projet de résolution

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Richard Ryan

D'adopter le premier projet de résolution à l'effet :

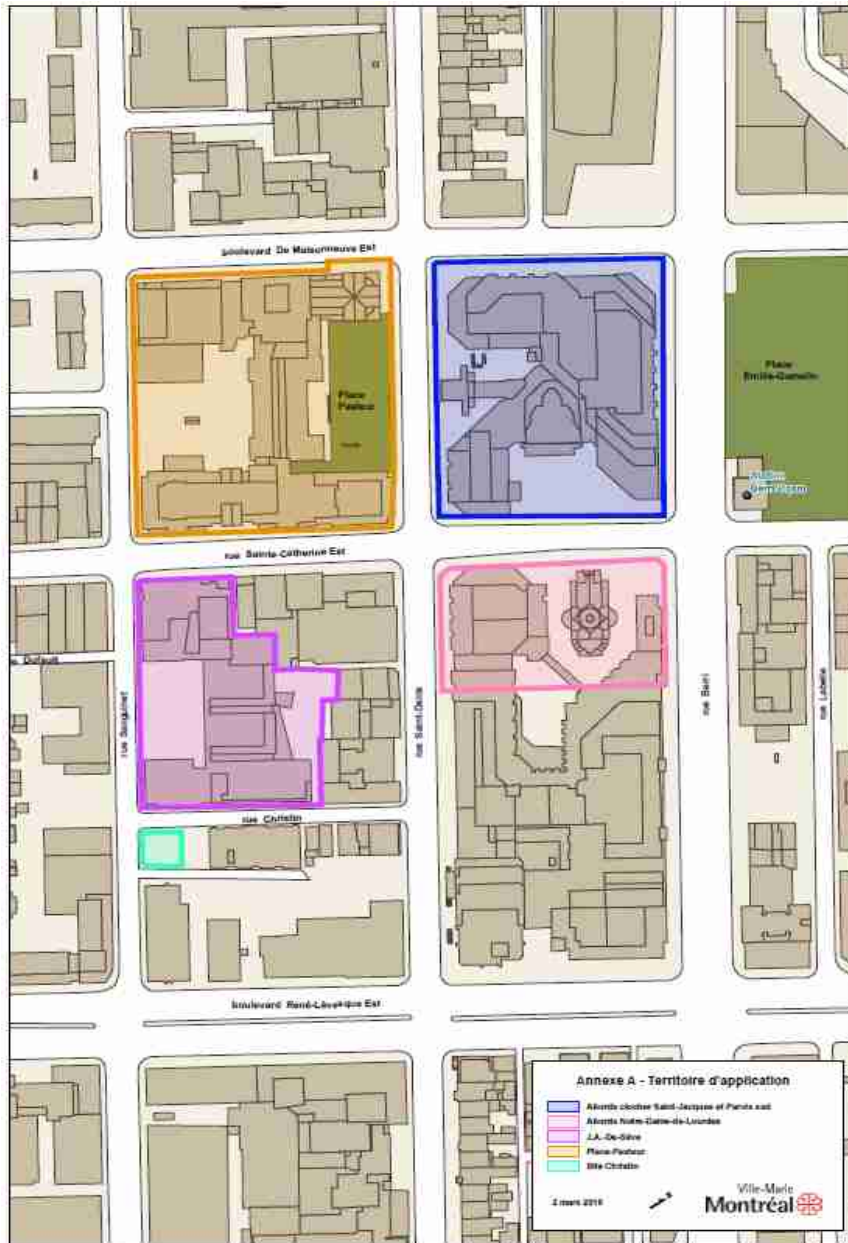
- 1) D'accorder pour les immeubles situés dans le territoire d'application défini en annexe A et ce, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011) l'autorisation:
 - a) de déroger notamment aux articles 5 et 10 du Règlement portant approbation du plan de construction et d'occupation de la phase II de l'Université du Québec à Montréal (UQAM) dans les quadrilatères compris entre le boulevard de Maisonneuve, la rue Berri, le boulevard Dorchester, les rues Saint-Denis, Sainte-Catherine et Sanguinet (Règlement 7489), relativement aux aménagements paysagers et aux usages autorisés.
 - b) de déroger notamment à l'article 4 et aux plans en annexes portant la numérotation A-100 et A-101 du Règlement portant approbation d'un projet de construction et d'occupation d'un bâtiment à des fins universitaires sur un emplacement situé du côté est de la rue Sanguinet entre les rues Christin et Sainte-Catherine Est, et autorisant la démolition des bâtiments situés aux 1225 à 1237 rue Sanguinet (Règlement 96-017), relativement aux aménagements paysagers autorisés.
 - c) de déroger notamment aux articles 134, 170, 369.1, 382, 565 et 609 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) relativement aux usages prescrits, à l'apparence d'un équipement mécanique ou son installation en cour avant, aux enseignes temporaires et à la prohibition d'aménager une aire de stationnement extérieure pour aménager le site Christin délimité en annexe A (lot 2 161 942).
 - d) d'aménager le site Christin de manière substantiellement conforme au plan en annexe B, réalisé par la firme Provencher Roy et estampillé le 1^{er} mars 2018 par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises de l'arrondissement de Ville-Marie.
 - e) d'occuper les immeubles du territoire Abords du clocher Saint-Jacques et Parvis sud, selon les dispositions en vigueur du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282).
- 2) D'assortir cette autorisation des conditions suivantes :

- a) l'implantation, la hauteur minimum et la composition architecturale doit être substantiellement conforme au plan en annexe B;
 - b) les bornes de recharge électrique devront être dans les tons de gris;
 - c) le transformateur sera intégré à même le bâtiment proposé et ne devra pas être visible de la voie publique.
- 3)** De fixer un délai de 60 mois pour débiter les travaux visés par la présente résolution à défaut de quoi elle sera nulle et sans effet.

ANNEXES

ANNEXE A

Territoire d'application



ANNEXE B

Plan réalisé par la firme Provencher Roy et estampillé le 1^{er} mars 2018 par la Direction de l'aménagement urbain.



Adoptée à l'unanimité.

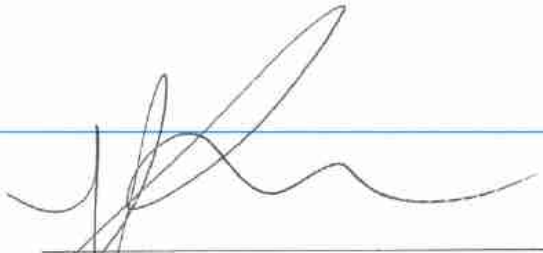
40.32
1183332001
pp 379

Levée de la séance

La mairesse indique que la prochaine séance du conseil sera tenue le 8 mai 2018 à 18 h 30 heures, à la salle L'Ermitage du Collège de Montréal situé au 3510, chemin de la Côte-des-Neiges.

L'ordre du jour étant épuisé, elle déclare la séance close à 21 h 00.

70.01



Valérie Plante
Mairesse



Domenico Zambito
Secrétaire d'arrondissement

*Ce procès-verbal a été adopté par la résolution CA18 240227
lors de la séance du conseil tenue le 8 mai 2018*